

**CITY RUNS**

Conditions générales de vente des visites guidées

1. **DÉFINITIONS ET TARIFS**

L’ASBL City Runs (ci-dessous « ASBL ») propose des visites guidées de Bruxelles tout en faisant son jogging. Les tours « City Runs » étant proposés directement par l’ASBL, les autres par des prestataires partenaires.

La visite est encadrée par un guide reconnu par l’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE et par la Fédération des associations des Guides de Bruxelles. Le contenu des visites se base sur l’histoire de la ville, des particularités du parcours, des anecdotes du guide et est donné, dans la mesure du possible, dans la langue souhaitée par les participants (suivant les connaissances linguistiques et les disponibilités des guides). Le guide suivra l’itinéraire préalablement sélectionné par les participants parmi les tours proposés par l’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE. L’itinéraire du parcours peut sensiblement varier suivant le guide, des accords préalable avec des participants, des évènements sur le parcours (travaux, foire, …), la condition physique des participants ou encore suivant le point de rendez-vous.

Dans la mesure du possible, l’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE limite le nombre de participants à 6 par guide.

La durée des visites est variable et dépend de la vitesse des participants.

Tarifs :

Suivant le prestataire, les prix et services peuvent varier mais en règle générale :

* Les prix mentionnés sur le site internet de l’ASBL s’appliquent pour le tour en question.
* Les prix pour des prestations particulières (itinéraire spécifique, etc.) feront l’objet d’une offre adaptée, sur demande.
* Des tarifs réduits peuvent exister pour les moins de 25 ans (sur présentation d’une carte d’identité). Pour plus d’informations, veuillez nous contcter.
* Les prix affichés sur le site internet du l’ASBL s’entendent en euros, toutes taxes comprises.

L’ASBL se réserve le droit de modifier ses prix et ses conditions générales de vente à tout moment. Cependant, les produits ou services seront facturés sur la base des tarifs et conditions en vigueur au moment de l’émission du bon de commande.

1. **MATÉRIEL MIS À DISPOSITION DES PARTICIPANTS**

Aucun matériel n’est mis à disposition des participants.

Le guide peut toujours porter de petits objets des participants (clés, gsm, portefeuille) dans son sac à dos à conditions que cela ne l’encombre pas pendant le parcours.

1. **RÉSERVATION**

Les réservations se font de préférence au moins deux jours à l’avance en remplissant le formulaire de réservation sur le site internet de l’ASBL ou par l’email de l’ASBL.

Toute demande de réservation sera confirmée par un e-mail de l’ASBL mentionnant entre autre la date, l’heure et le tour, le nombre de participants et le montant à payer / payé, ainsi que d’éventuelles modalités particulières prises d’un commun accord.

La réservation ne sera définitivement prise en compte qu’après réception du paiement ou d’une preuve de paiement. Le paiement signifie l’acceptation de la commande et des conditions générales de vente.

Toute réservation par BoxOffice est confirmée par eux-mêmes dès réception du paiement.

1. **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Par Paypal :

Pour des réservations effectuées au plus tard 8 jours calendriers avant le sightjogging, le paiement est à effectuer dans les sept jours calendrier suivant la réception du mail de Paypal (facture).

Pour les réservations effectuées moins de 8 jours calendriers avant la date du sightjogging, le client devra effectuer le paiement sous 48 heures.

Pour les réservations effectuées moins de 48 heures avant la visite, le client devra effectuer le paiement dans les 6 heures et certainement avant le sightjogging.

Faute de ce versement, la réservation ne sera pas prise en compte.

Par virement banquaire :

Pour des réservations effectuées au plus tard 8 jours calendriers, la totalité du montant précisé lors de la réservation est à verser sur le compte de l’ASBL dans les sept jours calendrier suivant la demande de paiement. Faute de ce versement, la réservation ne sera pas prise en compte.

Pour les réservations effectuées moins de 8 jours calendriers avant la date du sightjogging, le client devra envoyer une preuve de paiement par e-mail.

Pour les réservations effectuées moins de 48 heures avant la visite, la procédure “Par Paypal” sera d’application.

Par chèques :

Les chèques ne sont pas acceptés.

Frais bancaires :

Tous les frais bancaires sont à charge du client.

1. **MODIFICATION DE LA COMMANDE**

Une fois le paiement effectué et dans la mesure du possible, l’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE s’efforcera de réaliser les modifications souhaitées par les participants. Les changements de date de réservation se feront en fonction des disponibilités du/des guides. Aucune modification de date, sauf cas de force majeure dûment justifiée (décès d’un proche, naissance de son enfant, hospitalisation, problèmes aériens, grèves des transports longue distance), ne sera admise moins de sept jours calendrier avant la date retenue.

1. **CONDITIONS D’ANNULATION**

Du fait du client :

L’annulation est communiquée à l’ASBL par e-mail en faisant référence à la réservation.

Pour toute annulation des prestations commandées :

* 30 jours avant la date retenue, l’ASBL conservera 25% du coût total (minimum 5€) pour frais administratifs.
* Entre le 29ème et le 7ème jour avant la date retenue, l’ASBL conservera 50% du coût total (minimum 10€).
* Moins de 7 jours avant la date retenue, l’ASBL conservera 100% du coût total.
* En cas de force majeure dûment justifiée (décès d’un proche, naissance de son enfant, hospitalisation, problèmes aériens, grèves des transports longue distance), l’ASBL ne conservera que 10% du coût total pour frais administratifs, quelle que soit la date de l’annulation.

En cas de retard au rendez-vous, le client est prié d’avertir le guide de l’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE par téléphone ou éventuellement auprès d’un responsable de l’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE. En cas de retard de plus de 15 minutes sur le rendez-vous fixé et sans aucune justification par téléphone, le guide est en droit de commencer la visite avec les autres participants et donc d’annuler la réservation des retardataires sans que cela ne donne droit à un remboursement.

Du fait de l’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE :

En cas d’évènements extérieurs et indépendants de sa volonté (conditions climatiques extrêmes, accident, etc.), l’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE se réserve le droit d’annuler un sightjogging. Une autre date sera proposée aux participants. Si aucun arrangement ne semble possible, les sommes payées seront intégralement remboursées. Aucun autre dédommagement n’est envisageable.

1. **SÉCURITÉ**

L’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE s’engage à mener ses activités dans les meilleures conditions de sécurité possibles en assurant au maximum la sécurité des participants. Cependant, en participant à la visite organisée par l’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE, nos clients s’engagent à :

* Suivre et respecter les consignes du guide.
* Respecter le code de la route et rester attentif à la circulation.
* Faire attention à ses affaires personnelles en courant et lors des arrêts.
* Respecter le calme des lieux visités.
* Courir sur leur propre responsabilité civile.
* Exonérer l’entreprise en cas d’accident corporel propre et d’accident corporel causé à un tiers, perte, vol.

L’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE ne peut en aucun cas être tenu responsable si le participant contrevient aux lois et règlements en vigueur.

Si les instructions du guide ne sont pas respectées, ce dernier a la possibilité d’interrompre ou d’arrêter sa visite sans qu’aucune poursuite ou qu’aucun dédommagement du client ne puisse être envisagé. Si le guide décide d’interrompre le sightjogging pour les raisons invoquées ci-dessus, les personnes responsables de cette interruption se verront dans l’obligation de rembourser le prix payé par les autres participants non responsables de l’interruption de l’activité.

Le client s’engage à être capable de courir à son rythme pour la durée du tour définis. Le guide se réserve le droit d’apprécier la capacité et l’aptitude du participant à courir la distance. Le client participant à la balade déclare être apte à la pratique de la course à pied et n’avoir aucune contre-indication médicale. L’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE se réserve le droit d’exclure de ses sightjogging toute personne manifestement sous l’emprise de l’alcool, d’une drogue quelconque on ne présentant pas les capacités physiques à courir. Un sightjogging annulé pour cause de l’incapacité d’un client à courir ne pourra faire l’objet d’un remboursement, d’aucune poursuite et d’aucun dédommagement.

1. **AUTRES CONDITIONS**

Le parcours fixé répond à une étudie cohérente des meilleurs itinéraires et sites visités en courant. S’il apparaît que le programme ne peut se dérouler selon les schémas donnés (travaux sur la voie publique, manifestations, etc.), le guide peut le modifier en conséquence. Tout parcours écourté pour cas de force majeure ne pourra faire l’objet d’un remboursement.

Les mineurs d’âge seront obligatoirement accompagnés d’un adulte. Leur participation se fait sous l’entière responsabilité du parent ou de l'accompagnant adulte. En aucun cas, le guide ne peut être considéré comme encadrant d’enfants, ni comme responsable de ceux-ci au sens de l'article 1384 al. 2, 4 ou 5 du Code civil belge.

Le participant veillera à s’équiper de vêtements appropriés à la pratique de la course à pied. L’ASBL OU LE PRESTATAIRE PARTENAIRE ne pourra être tenu responsable de salissures, déchirures ou toute autre atteinte aux vêtements des participants, ainsi que de maladie due à un refroidissement.

Le guide peut désigner une personne pour l’aider à gérer la sécurité du groupe qui fera office de signaleur de fin de groupe.